



## Convocation devant delegué du procureur

Par **gigi44**, le **22/07/2013** à **22:42**

Bonjour j'ai été convoqué aujourd'hui a la gendarmerie pour qu'il me remettre une convocation devant le delegué du procureur,mais le souci est que les motifs sont pour violence,ayant entrainé une ITT de 5 jours sur mon neveu de 15 ans,donec biensur vous aurez compris qu'il a deposé plainte contre moi

mais ou il y a un souci que je n'arrive pas a saisir,c'est que j'ai notifié que ce n'étais pas vrai que j'avais des temoins pret a le certifié,et que le soir ou il y a eu du rififi les gendarme sont intervenu et que le gamin leurs a bien dit que je ne l'avais pas tapé ou violenté

le gendarme mas dit je ne vais pas auditionner les temoins car c'est une histoire de famille,mais pendant ce temps la j'estime que je suis victime car je ne mérite meme pas un rappel a l'ordre puisque j'ai rien fait

ai je le droit de deposer plainte pour plainte calomnieuse si auprés de qui de la gendarmerie ou directement du procureur

car si les gandarmes avais entendu tous le monde je n'en serais pas la

il a obtenu 5 jour d'ITT mais si il c'est fais mal ce n'est pas moi

mon casier est vierge,je ne suis pas connu pour un bagarreur,et encore moins pour quelqu'un qui cherche les embrouille,  
que me conseillerer vous

merci d'avance